



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU - SUCCINCT

Le treize décembre deux mille vingt et un, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme FERT Marie-Christine (donne pouvoir à M. VESIN Jean-Paul à son départ), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric (donne pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle jusqu'à son arrivée à 20h05), Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DETRAZ Viviane (donne pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), M. VIOUT Rémy (donne pouvoir à M. GALLAY Joël), Mme RUCHE Sandrine (donne pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

M. BOURDIN Florian a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 NOVEMBRE 2021.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

PRESENTATION DU BILAN ET DES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE.

M. CHIFFLET Armand, Policier Municipal, présente au Conseil Municipal, les missions du service de Police Municipale. Ces missions découlent des pouvoirs de police du Maire. Il précise que la Police Municipale à Anthy gère beaucoup de choses. Il présente au Conseil Municipal toutes les tâches effectuées. M. CHIFFLET Armand, présente le bilan du service au 1^{er} décembre 2021.

M. CHIFFLET Armand donne son point de vue pour l'éventuelle embauche d'un ASVP. Il explique être favorable pour l'embauche d'un ASVP pour une durée de 1 an. Il précise qu'il aurait une préférence pour le recrutement d'un 3^{ème} policier municipal.

Les élus remercient M. CHIFFLET Armand pour son intervention.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2021.11.07	Création et impression d'un panneau « don-chèque », validation du devis Fillion Imprimerie	50,00 € HT
2021.11.08	Achat d'une calculette d'authentification internet RIS.net, validation du devis RGD Savoie Mont Blanc	64,00 € HT
2021.11.09	Achat de matériel d'armement pour la Police Municipale, validation du devis Rivolier	161,94 € HT
2021.11.10	Entretien de la tondeuse Kubota, validation du devis J. Vaudaux	398,08 € HT
2021.11.11	Achat d'une banderole pour le marché de Noël, validation du devis Fillion Imprimerie	225,00 € HT
2021.11.12	Location d'un chapiteau pour le marché de Noël, validation du devis Chapiteau du Léman	1 514,00 € HT
2021.11.13	Mise à disposition d'un tracteur avec chauffeur pour la conservation du gabarit des routes communales, validation du devis Travaux Agricole et Ruraux	2 100,00 € HT
2021.11.14	Achat de 2 000 enveloppes pour envoi des cartes électorales, validation du devis ABPost	184,00 € HT
2021.12.01	Division parcellaire de la propriété AD45, validation du devis Barnoud-Trombert Géomètres-Experts	848,00 € HT
2021.12.02	Acquisition d'un coffre thermoformé pour le véhicule de la Police Municipale, validation du devis ByMyCar Peugeot	58,19 € HT
2021.12.03	Rédaction de l'acte authentique administratif de dépôt de jugement de transfert de propriété suite à expropriation de M. Julien Dubouloz, validation du devis Safact	1 310,00 € HT
2021.12.04	Coordination SPS – aménagement du parvis de l'Espace du Lac, validation de la proposition SPS Contrôle	2 150,00 € HT Anthy : 1 930,70 € HT Thonon Agglo : 219,30 € HT
2021.12.05	Déneigement des routes communales, validation du devis Entreprise Forestière Gilles Jacquier	Heures de tracteur : 230,00 € HT Astreinte : 300,00 €/semaine

M. GALLAY Joël, présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelle AO88, 58 route de Sechex,
- Parcelles AD103, AD105, AD108 et AD190, 13 impasse du Champ de l'Eau.

CHARTRE D'UTILISATION DU GROUPE SCOLAIRE.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie informe le Conseil Municipal que compte tenu du nombre d'utilisateurs du Groupe Scolaire (école, périscolaire, école de musique), il est nécessaire de mettre en place une charte. Cela permettra de fluidifier et responsabiliser chaque acteur. Ce document comportera des annexes notamment le mémento de la sécurité incendie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 2 voix contre (Mmes BOLE-FEYSOT Isabelle et JACQUIER Jennifer) et 2 abstentions (Mmes RUCHE Sandrine et BONDAZ Christine),

- VALIDE la charte d'utilisation du groupe scolaire telle que présentée,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

RESTITUTION DE LA CONCERTATION CENTRE BOURG.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des contributions relative à la concertation Centre Bourg. Mme le Maire expose le rappel des premières attentes, l'état des lieux (périmètre d'étude) et rappelle les dispositifs mis en place dans le cadre de cette concertation.

Mme le Maire expose qu'il y a eu :

- 94 participants à la réunion publique d'ouverture,
- 121 retours de questionnaires (131 avis exprimés – questionnaires par couples),

- 377 contributions libres triées par thématiques,
- 9 contributions libres via les registres,
- 2 participants aux ateliers participatifs.

Le profil des contributeurs est de 55,7 % de femmes et 44,3 % d'hommes avec une majorité de réponse pour les plus de 50 ans. Au niveau des habitudes le centre du village est fréquenté principalement dans le cadre des promenades, marches et course à pied.

Les attentes principales sont des commerces et services de proximité et la création d'espaces verts.

Concernant les premières orientations de réaffectation de l'ensemble des bâtiments, les avis sont dans l'ensemble favorables.

Des points de vigilances ont été soulevés notamment au niveau du nombre de places de stationnement et de la création d'une troisième salle des fêtes dans le bâtiment 3 (habitations à proximité).

Enfin, Mme le Maire présente les premières orientations relatives aux espaces publics.

DENOMINATION DES SALLES AUX LAURENTIDES.

Mme JACQUIER Christine expose qu'il est nécessaire de donner des noms aux 7 salles dans le bâtiment des Laurentides. Plusieurs propositions ont été présentées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 1 abstention (Mme RUCHE Sandrine),

- VALIDE le choix des noms de Montagne, à savoir Cornettes, Dent d'Oche, Forchat, Hermones, Mémises, Billiat et Vermont, pour la dénomination des salles aux Laurentides.

Départ de Mme FERT Marie-Christine.

AFFAIRES FINANCIERES.

BUDGET PRINCIPAL, DECISION MODIFICATIVE N°4.

Mme le Maire expose qu'il convient de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021, notamment pour les raisons suivantes :

- Augmentation des crédits relatifs au remboursement de la taxe d'aménagement.
- Ajustement de recette perçue au titre du FCTVA.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021, ainsi qu'il suit :

. <u>Section d'investissement – Dépenses :</u>	+ <u>4 445,00 €</u>
Ch.-Art. 10-10226 – Taxe d'aménagement	+ 4 445,00 €
. <u>Section d'investissement – Recettes :</u>	+ <u>4 445,00 €</u>
Ch.-Art. 10-10222– FCTVA	+ 4 445,00 €

TARIFS COMMUNAUX 2022.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, les tarifs communaux 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les tarifs communaux suivants pour l'année 2022 :

. <u>Bibliothèque municipale</u>	
. Abonnement Adulte :	14,00 €
. Abonnement Jeunes -16 ans :	5,50 €
. Abonnement Etudiant :	5,50 €
. Carte familiale :	22,00 €
. Abonnement « Vacances » :	11,00 €

<u>. Cimetière - Concession</u>	15 ans	20 ans	30 ans
. Pleine terre 2 m ²	150,00 €	200,00 €	300,00 €
. Caveau 3,12 m ²	300,00 €	400,00 €	600,00 €
. Columbarium	200,00 €	270,00 €	400,00 €

. Concessions diverses

. Chalet, plage des Recorts :	40,00 € le m ²
. Chalet info Plage des Recorts :	300 € pour la saison
. Terrasse :	40,00 € le m ²
. Véranda :	60,00 € le m ²
. Prestataires nautiques :	12,00 € le m ²

. Emplacements de bateaux, port Chantrell

. 1ère catégorie (anneaux 38 à 49) :	300,00 €
. 2ème catégorie (anneaux 1 à 37 et A, B, C et D) :	450,00 €

Pour les non-résidents, ces tarifs sont majorés de 100,00 €.

<u>. Emplacements taxis, parking des Pêcheurs :</u>	135,00 €
---	----------

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU REMPLACEMENT D'UN PNEU SUITE A NID DE POULE DANS LA CHAUSSEE.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la présence d'un nid de poule dans la chaussée, boulevard du Pré Biollat, un particulier a vu son pneu crevé le mercredi 17 novembre dernier. Les Services Techniques sont intervenus et ont bouché le trou.

Cependant, la réparation n'a pas tenu et le trou s'est reformé. Une entreprise devait intervenir vendredi 10 décembre dernier. Mais compte tenu des chutes de neige, elle n'a pu intervenir que lundi 13 décembre. La Police Municipale a implanté un panneau pour signaler la présence du trou mais de nombreux véhicules ont été endommagés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 1 voix contre (Mme BOLEFEYSOT Isabelle) et 4 abstentions (M. VACHERAND Jean-Pierre, Mmes RUCHE Sandrine, JACQUIER Jennifer et PRUD'HOMME Céline),

- ACCEPTE de rembourser les usagers sur présentation de facture et tout document de nature à justifier l'origine des dégâts causés, s'ils n'entrent pas dans le cadre d'une prise en charge par l'assurance,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES REPAS DU GROUPE SCOLAIRE SUITE A FERMETURE DE CLASSE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie informe le Conseil Municipal que malgré le règlement intérieur du restaurant scolaire, des parents estiment qu'ils n'ont pas à payer le repas de leur enfant dans le cas de fermeture de classe due à la crise sanitaire. Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie explique que les repas sont commandés la veille et que cela représente seulement 1 repas. Il est précisé que dans la mesure du possible, la secrétaire en Mairie annule les commandes de repas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas procéder au remboursement des repas dans le cas de fermeture de classe due à la crise sanitaire.

AFFAIRES FONCIERES.

CONVENTION D'OCCUPATION, RUE DE LA PLAGE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chalet-bar, rue de la Plage est propriété communale. Ce dernier, fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans qui se termine en 2021.

Mme le Maire précise que l'ordonnance du 19 avril 2017 soumet désormais à une procédure de sélection et à une obligation de publicité préalable les candidats potentiels à une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) délivrée en vue d'une exploitation économique.

Aussi, Mme le Maire propose de lancer une procédure de consultation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation rue de la Plage.

CONVENTION D'OCCUPATION, PLAGE DES RECORTS, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courriel de la DDT. Elle expose que les activités nautiques occupant le domaine privé de la Commune arrivent à échéance auprès de l'Etat au 31 décembre prochain (occupation de la grève). Mme le Maire expose qu'il convient de lancer une consultation pour l'occupation d'une activité nautique plage des Recorts.

M. VESIN Jean-Paul précise que cette activité plage des Recorts impact une partie de la plage qui est accessible aux enfants. M. COLY Vincent estime qu'il serait bien de distinguer une plage pour les loisirs et une plage pour les activités. Il propose qu'une activité soit uniquement conserver plage du Champ de l'Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas lancer de consultation relative à la convention d'occupation plage des Recorts.

CONVENTION D'OCCUPATION, PLAGE DU CHAMP DE L'EAU, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courriel de la DDT. Elle expose que les activités nautiques occupant le domaine privé de la Commune arrivent à échéance auprès de l'Etat au 31 décembre prochain (occupation de la grève).

Mme le Maire expose que M. POUILLARD, bénéficiaire d'une occupation pour la location de pédalos et kayaks plage du Champ de l'Eau avait informé vouloir arrêter son activité.

Aussi, Mme le Maire propose de lancer une procédure de consultation dès réception du courrier de cessation d'activité de M. POUILLARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation sur le secteur plage du Champ de l'Eau / plage de Chantrell.

PROJET D'IMPLANTATION DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE DERRIERE L'ESPACE DU LAC.

M. VESIN Jean-Paul présente le plan d'aménagement derrière l'Espace du Lac. Il précise avoir échangé avec un collectif de 4/5 personnes souhaitant la création d'un terrain de pétanque. Ce terrain de pétanque se situerait à l'arrière du groupe scolaire. Le point d'apport volontaire (semi-enterré) serait implanté en retrait de l'existant. Cela nécessiterait la coupe de 3 arbres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le plan d'implantation du point d'apport volontaire derrière l'Espace du Lac tel que présenté.

RESSOURCES HUMAINES.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE.

Suite à la présentation de M. CHIFFLET Armand, policier municipal, Mme le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique.

Après débats, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 14 voix pour, 3 voix contre (M. VESIN Jean-Paul, Mmes FERT Marie-Christine et DETRAZ Viviane) et 2 abstentions (Mmes BOLE-FEYSOT Isabelle et JACQUIER Christine),

- DECIDE de créer un emploi temporaire d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, pour exercer des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la Police Municipale, à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 1 an.
- CHARGE le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme JACQUIER Christine informe le Conseil Municipal de l'installation de bacs de récupération de bouchons en Mairie et à l'Espace du Lac.

M. BOURDIN Florian demande s'il serait possible que les repas livrés et non consommés à la cantine suite à une fermeture de classe puissent être récupérés par des associations. Mme le Maire précise que ce n'est malheureusement pas possible.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance aura lieu lundi 24 janvier 2022.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H20.